

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

• ARTICLE 1

Le Trail de Saint Christophe se court individuellement

Les épreuves se répartissent en 3 courses : une course de 11 km, un trail de 16kms en solo et une course enfant (1.5km course à partir de 10 ans).

• ARTICLE 2 : Licences & Certificats médicaux

Les licenciés devront présenter obligatoirement leur licence au moment du retrait des dossards et la posséder le jour de la course.

Les non licenciés devront présenter obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

Un contrôle anti-dopage peut être réalisé après la course : chaque coureur a l'obligation de s'y soumettre si besoin, muni d'une pièce d'identité.

• ARTICLE 3 : Matériel

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou au non respect des règles de course.

Un ravitaillement (dont celui de l'arrivée) est prévu sur le 16km.

Il n'y a pas de barrières horaires.

• ARTICLE 4 : Sécurité et Droit d'image

Les coureurs et leur ayant droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisateur en cas d'accident.

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés déduits des frais d'organisation). En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé.

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin(s), ambulance(s), secouriste(s) et signaleur(s). Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficultés et avertir l'organisation.

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur le site de l'organisateur et de ses partenaires, ainsi que la presse.

• ARTICLE 5 : Dossards

Retrait des dossards sur place à partir de 7 et jusqu'à 30 min avant le départ de la course au Stand "retrait des dossards".

- Pour le 16 Km, briefing obligatoire pour les concurrents à 9h45, départ de course à la 10H.
- Pour le 8 Km, briefing obligatoire pour les concurrents à 10h15, départ de course à 10H30.
- Pour les courses enfants (1.5 km), briefing à partir de 9h15, départs à partir de 9h30.

• **ARTICLE 6 : Récompenses**

Les 3 premiers au scratch de chaque course ainsi que les vainqueurs par catégorie (sans cumul de récompenses) seront récompensés lors de la remise des récompenses du Trail de Saint Christophe. La présence est obligatoire lors des podiums. Dans le cas où un athlète serait absent à l'heure prévue par l'organisation, celui-ci ne pourra en aucun cas retirer son lot à un autre moment ou un autre endroit.

Chaque inscrit au Trail Urbain de Saint Christophe se verra offrir un lot au retrait de dossard.